



Cahier de Règlements

1. Procédures d'admission

- Remise de la médication à l'intervenant.
- Lavage complet des vêtements.
- Douche.
- Fouille des effets personnels.

2. Hygiène de base

Un bain ou une douche AUX DEUX JOURS MINIMUM est obligatoire pour tous.

Horaire : 8h00 à 22h00.

Il est recommandé de porter des sandales en caoutchouc (gougounes) dans la douche pour prévenir la propagation des maladies (par exemple pieds d'athlète).

Il est obligatoire de se laver les mains avant chaque repas et après chaque passage à la toilette.

3. Buanderie

Chacun doit :

- Laver régulièrement ses vêtements ;
- Laver sa literie 1 fois par semaine ;
- S'assurer de ne pas laisser des effets personnels dans la salle de lavage ;
- Prendre soin de nettoyer le filtre de la sècheuse après utilisation.

Maison Dominique n'est pas responsable des effets personnels des résidents lorsque ceux-ci font leur buanderie. Si des vêtements sont trouvés dans l'une ou l'autre des machines, l'intervenant doit être avisé.

L'horaire de la buanderie est de 8h00 à 22h00.

4. Portes de sortie

La porte d'entrée principale est celle devant être utilisée par les résidents, en tout temps. La porte du côté est strictement réservée à l'usage de l'équipe de travail.

5. Sorties

Les résidents doivent aviser l'intervenant en fonction lorsqu'ils quittent la maison pour une sortie et lorsqu'ils sont de retour à la maison.

Chacun des résidents doit aussi :

- préciser la destination et l'heure prévue pour le retour (repas)
- téléphoner à la Maison Dominique pour aviser d'un changement d'heure
- Revenir avant le couvre-feu (à moins d'entente contraire)

6. Repas

Les repas se prennent dans la salle à manger. Aucune nourriture n'est permise dans les chambres.

Heures des repas :

Déjeuner : Libre

Dîner : 12h00 à 13h00

Souper : 17h30 à 18h30

Les résidents doivent rincer leur couvert après le repas et le déposer dans le bac prévu à cet effet.

Les commandes provenant de restaurants sont permises jusqu'à 22h00.

Sauf pour les déjeuners, la composition des repas est décidée par le cuisinier ou l'intervenant de service.

En cas **d'absence et sur demande uniquement**, il est possible de garder une assiette. Il est aussi possible de se préparer un lunch à apporter au besoin.

7. Cuisine

L'accès à la cuisine est strictement réservé au personnel, à moins de permission spéciale.

Lors des soupers *TOUSKI*, les résidents peuvent utiliser les équipements pour cuisiner un repas à partir des ingrédients disponibles. Chacun est alors responsable de faire sa vaisselle.

La supervision de l'intervenant est nécessaire.

8. Tabagisme

- Tous les lieux de la maison sont des espaces non-fumeurs.
- Il est interdit de fumer devant la maison.
- La cigarette électronique est soumise aux mêmes règles.

Exceptionnellement, le tabagisme est toléré dans le fumoir à condition que les portes donnant accès aux autres pièces de la Maison soient toujours fermées et qu'une ventilation soit en fonction. Le fumoir est ouvert du **15 octobre au 15 avril**.

Le fumoir est réservé exclusivement aux résidents. Ceux-ci doivent y passer un maximum de 15 minutes consécutives.

En tout temps, fumer en état de somnolence ne sera pas toléré.

Maison Dominique se réserve le droit de révoquer immédiatement au résident son autorisation d'accès au fumoir advenant la moindre faille au règlement précédent.